



RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

AU 30 JUIN 2012

FONCIERE PARIS NORD

Conformément aux dispositions des articles L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier et 222-4 du Règlement général de l’Autorité des Marchés Financiers, le présent rapport comprend les documents et informations suivants :

1. Attestation des personnes physiques responsables du rapport financier semestriel ;
2. Comptes consolidés condensés du semestre écoulé de la société FONCIERE PARIS NORD, établis en application de la norme IAS34 ;
3. Rapport semestriel d’activité ;
4. Rapport des Commissaires aux comptes sur l’examen limité des comptes précités.

FONCIERE PARIS NORD

ATTESTATION DES PERSONNES PHYSIQUES RESPONSABLES DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

« J'atteste, qu'à ma connaissance, les comptes condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice. »

La société **FONCIERE PARIS NORD**
Représentée par : **Michael BENMOUSSA**
Président Directeur Général

FONCIERE PARIS NORD

COMPTES CONSOLIDES CONDENSES AU 30 JUIN 2012

Siège :

15 rue de la Banque

75 002 - PARIS

RCS PARIS 542 030 200

FONCIERE PARIS NORD
Comptes Consolidés au 30 juin 2012

BILAN CONSOLIDE

(milliers d'euros)	30/06/2012	31/12/2011
Actif		
Patrimoine immobilier	14 050	
Actifs corporels	53	57
Actifs incorporels		
Actifs financiers dont	382	3 934
Total actifs non courants	14 485	3 992
Clients et comptes rattachés	1 168	1 024
Autres créances	1 508	1 542
Autres actifs courants	4 245	45
Immeubles destinés à la vente		13 966
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12	5
Total actifs courants	6 933	16 582
TOTAL ACTIF	21 418	20 574
Passif		
Capital	16 592	16 592
Réserves	(14 954)	(6 441)
Résultat net consolidé	(1 153)	(9 038)
Total Capitaux Propres, part du groupe	485	1 113
Intérêts minoritaires		
Total Capitaux Propres	485	1 113
Passifs financiers non courants		5 652
Provisions pour risques et charges	58	57
Total des dettes non courantes	58	5 709
Passifs financiers courants	14 451	8 665
Dépôts et Cautionnement	255	256
Fournisseurs	2 174	1 667
Dettes fiscales et sociales	2 814	2 018
Autres dettes	1 139	1 114
Autres passifs courants	42	30
Total des dettes courantes	20 875	13 752
Total dettes	20 933	19 461
TOTAL PASSIF	21 418	20 574

FONCIERE PARIS NORD

ETAT CONSOLIDE DU RESULTAT GLOBAL

(milliers d'euros)	30/06/2012	30/06/2011
RESULTATS CONSOLIDES		
Loyers	663	630
Charges locatives refacturées	312	286
Charges locatives globales	(1 604)	(1 447)
Revenus nets de nos immeubles	(629)	(531)
Résultat des activités annexes	(10)	(52)
Résultat de cession des immeubles destinés à la vente		
Frais de personnel	(79)	(63)
Autres frais généraux	(106)	(158)
Autres produits et autres charges	(31)	78
Dotations aux amortissements des immeubles de placement	1 000	()
Dotation aux dépréciations des immeubles de placement	(1 000)	
Reprise des dépréciations des immeubles de placement		
Dotations aux autres amortissements et provisions	(234)	(81)
Reprises aux autres amortissements et provisions	81	517
Résultat opérationnel avant cession	(1 008)	(291)
Reprise des dépréciations des immeubles destinés à la vente	86	(1 172)
Résultat de cession d'immeubles de placement		
Résultat de variation de périmètre		
Résultat opérationnel	(922)	(1 463)
- Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		1
- Coût de l'endettement financier brut	(233)	(214)
Coût de l'endettement financier net	(232)	(213)
Autres produits et charges financiers	2	(2)
Autres produits et charges hors exploitation		
Résultat avant impôts	(1 153)	(1 678)
Impôt sur les résultats		
Résultat net	(1 153)	(1 678)
Intérêts minoritaires		
Résultat net part du groupe	(1 153)	(1 678)
Résultat par action		
Résultat de base par action (en €)	-0,003	-0,004
Résultat dilué par action (en €)	-0,003	-0,004
Résultat par action des activités poursuivies		
Résultat de base par action (en €)	-0,003	-0,004
Résultat dilué par action (en €)	-0,003	-0,004
AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL		
Résultat net	(1 153)	(1 678)
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	525	96
Réévaluation des immobilisations		
Impôts		
Total des gains et des pertes comptabilisés en capitaux propres	525	96
Résultat Global	(627)	(1 582)
<i>(Résultat net et gains et pertes comptabilisés en capitaux propres)</i>		
Résultat global - part groupe	(627)	(1 582)
Résultat global - part des minoritaires		

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Part du groupe					
	Capital	Réserves liées au capital	Réserves et résultats consolidés	Capitaux propres part groupe	Capitaux propres part des Minoritaires	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31/12/10	16 592	2 869	-9 372	10 087		10 087
Affectation des gains et pertes						
Opérations sur capital		-2 197	2 197			
Paiements fondés sur des actions						
Opérations sur titres auto détenus						
Dividendes						
Résultat net de l'exercice			-9 038	-9 038		-9 038
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			64	64		64
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			-8 974	-8 974		-8 974
Variation de périmètre						
Capitaux propres au 31/12/11	16 592	672	-16 149	1 113		1 113
Affectation des gains et pertes						
Opérations sur capital						
Paiements fondés sur des actions						
Opérations sur titres auto détenus						
Dividendes						
Résultat net de l'exercice			-1 153	-1 153		-1 153
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			525	525		525
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			-628	-628		-628
Variation de périmètre						
Capitaux propres au 30/06/2012	16 592	672	-16 779	485		485

TABLEAU DE VARIATION DE LA TRESORERIE (K euros)

		30/06/2012	30/06/2011
Flux de trésorerie liés à l'activité			
Résultat net consolidé		(1 153)	(1 678)
<u>Élimination des charges et des produits sans incidence sur la trésorerie</u>			
Amortissements et provisions		67	736
Autres retraitements IFRS		10	12
Plus values/moins values de cession			
Incidence des variations de périmètre			
Badwill			
Autre retraitement sans incidence sur la trésorerie			
Quote part dans le résultat des sociétés en participation			
Quote part dans le résultat des sociétés mises en équivalence			
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		(1 076)	(930)
Coût de l'endettement net		(233)	(213)
Charge d'impôt (y compris impôts différés)			
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	A	(843)	(717)
Impôts versés	B		
Variation du BFR lié à la variation de périmètre	C		
Variation du BFR lié à l'activité		1 080	880
Flux net de trésorerie généré par l'activité	D=A+B+C	237	163
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations			(40)
Cessions d'immobilisations			
Acquisitions d'immobilisations financières			
Remboursement d'immobilisations financières		24	26
Incidence des variations de périmètre			
Variation des prêts et des avances consenties			
Autres flux liés aux opérations d'investissement			
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	E	24	(14)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			
Augmentation de capital			
Versées par les actionnaires de la société mère			
Versées par les minoritaires des sociétés intégrées			
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice			
Dividendes versées aux actionnaires de la société mère			
Dividendes versés aux minoritaires de sociétés intégrées			
Encaissements liés aux nouveaux emprunts			
Remboursements d'emprunts		(26)	(149)
Intérêts nets versés		(233)	(106)
Incidence des variations de périmètre			
Autres flux liés aux opérations de financement			
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement	F	(259)	(255)
Variation de trésorerie nette	D+E+F	2	(106)
Variation de trésorerie nette		2	(106)
Trésorerie d'ouverture			
Disponibilités à l'actif		11	48
Découverts bancaires		(5)	
VMP		1	5
		7	53
Trésorerie de clôture			
Disponibilités à l'actif		4	(56)
Découverts bancaires			
VMP		1	3
		5	(53)

Bilan Consolidé synthétique (En milliers d'euros)	Au 30/06/2012	Au 31/12/2011
Patrimoine immobilier au coût amorti	14 050	
Actifs financiers	382	3 934
Actifs courants et non courants	6 986	2 674
Immeubles destinés à la vente		13 966
Total Actif	21 418	20 574
Capitaux propres (part du groupe)	485	1 113
Endettement non courant (dont endettement financier)	58	5 709
Passifs courants	20 875	13 752
Total Passif	21 418	20 574

Compte de résultat Consolidé synthétique (En milliers d'euros)	Au 30/06/2011	Au 30/06/2010
Loyers et charges refacturables	975	916
Charges locatives globales	- 1 604	- 1 447
Revenus nets des immeubles	- 629	- 531
Charges et Produits courants	- 226	- 195
Autres dotations et reprises	- 152	436
Reprise des dépréciations des immeubles destinés à la vente	86	- 1 172
Résultat opérationnel	- 922	- 1 463
Résultat financier	- 231	- 215
Dont intérêt sur emprunt	- 233	- 214
Résultat net consolidé	- 1 153	- 1 678
Ecart de valorisation des participations imputé en réserves	525	96
Résultat global consolidé	- 627	- 1 582

SOMMAIRE

Note 1.	Faits caractéristiques	6
1.1.	Procédure d'alerte.....	6
1.2.	Continuité d'exploitation.....	6
1.3.	Patrimoine immobilier.....	7
1.4.	Prise d'hypothèque.....	7
Note 2.	Référentiel comptable	7
2.1.	Principes généraux et déclaration de conformité	7
	Normes et interprétations entrées en vigueur au 1er janvier 2012.....	7
Note 3.	Saisonnalité de l'activité	8
Note 4.	Utilisation d'estimations	8
Note 5.	Périmètre de consolidation	8
5.1.	Evolution du périmètre de consolidation	8
5.2.	Organigramme du groupe.....	8
Note 6.	Notes annexes : bilan.....	10
6.1.	Actifs non courants non financiers	10
6.2.	Actifs financiers non courants.....	10
6.3.	Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	11
6.4.	Autres Actifs Courants	11
6.5.	Immeubles destinés à la vente	12
6.6.	Capitaux propres.....	12
6.7.	Provisions pour risques et charges.....	12
6.8.	Passifs financiers courants et non courants	13
6.9.	Autres dettes :.....	14
Note 7.	Notes annexes : compte de résultat	15
7.1.	Revenus nets des immeubles.....	15
7.2.	Résultat opérationnel.....	15
7.3.	Résultat net.....	15
Note 8.	Secteurs opérationnels	16
Note 9.	Engagements hors bilan.....	17
9.1.	Engagements hors bilan liés au périmètre du groupe consolidé	17
9.1.1.	Engagements donnés	17
9.1.2.	Engagements reçus	17
9.2.	Engagements hors bilan liés aux opérations de financement	17
9.2.1.	Engagements donnés	17
9.2.2.	Engagements reçus	18
9.3.	Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles du groupe	18
9.3.1.	Engagements donnés	18
9.3.2.	Engagements reçus	18
Note 10.	Exposition aux risques.....	18
Note 11.	Autres informations.....	19
11.1.	Juste valeur des immeubles de placement et actif net réévalué.....	19
11.2.	Litiges	20
11.2.1.	Litiges fiscaux	20
11.2.2.	Autres litiges	21
11.3.	Entités ad hoc	22
11.4.	Parties liées	23
11.5.	Effectifs	23
11.6.	Résultat par action	23
Note 12.	Evénements postérieurs à la clôture.....	24
12.1.	Changement de Direction et d'Administrateurs.....	24
12.2.	Changement de dénomination sociale	24
12.3.	Regroupement des actions et réduction de capital	24

Note 1. Faits caractéristiques

1.1. Procédure d'alerte

Une procédure d'alerte a été déclenchée par les commissaires aux comptes le 25 janvier 2012.

La société a apporté des éléments de réponse mais les Commissaires aux Comptes ont estimé que ceux-ci n'étaient pas suffisants. A leur demande, un Conseil d'Administration s'est réuni le 15 mars 2012 aux fins de délibérer sur les faits de nature à compromettre l'exploitation (procédure d'alerte - phase 2).

Les Commissaires aux Comptes ont déclenché le 6 avril 2012 la phase 3 de la procédure d'alerte en demandant à ce qu'une Assemblée Générale de la société soit convoquée afin d'informer les Actionnaires de la situation de la société. Ceux-ci délibéreront sur les mesures envisagées en vue d'assurer la continuité de l'exploitation et décideront des pouvoirs à conférer au Conseil d'Administration en vue d'assurer la pérennité de l'entreprise.

Cette Assemblée Générale a été convoquée pour le 23 mai 2012 à 11 heures.

Lors de cette assemblée générale, le Président a rappelé alors notamment que la Société est en relation avec plusieurs acheteurs potentiels. Il a exposé les mesures prises par la Société à l'égard des services fiscaux en vue d'obtenir des un dégrèvement de taxe foncière portant sur l'immeuble Le Bonaparte. Le Président a également indiqué que la Société a conclu de nouveaux baux qui vont générer des recettes supplémentaires.

Par ailleurs, il a précisé que les mesures sur lesquelles l'Assemblée Générale, convoquée ce jour à l'issue de la présente assemblée, est appelée à se prononcer (regroupement du titre, délégations de compétence en matière d'augmentation de capital ...), permettront de favoriser la pérennité de la Société.

Le dirigeant a été convoqué fin juillet devant le juge délégué à la prévention des entreprises qui, après avoir constaté que l'état des privilèges et nantissements fourni attestait d'une absence de toute inscription, a décidé de classer le dossier.

1.2. Continuité d'exploitation

Les comptes ont été établis dans une hypothèse de continuité d'exploitation.

Un budget de trésorerie établi par la société jusqu'au 30 Avril 2013 a été réalisé en tenant compte des éléments suivants :

- Aucun remboursement d'emprunt en principal dus aux banques Crédit Foncier et Sade n'a été pris en compte. Bien qu'aucun accord écrit n'ait été abouti à ce jour, la Sade a confirmé, par courriel, que le gel d'amortissement du capital a été accepté, en son temps sur demande de la société et du mandataire ad hoc alors en fonction. Contacté, le Crédit Foncier a confirmé l'origine de ce gel d'amortissement du capital. La Sade, afin de favoriser la conclusion d'un accord amiable de restructuration de la dette a arrêté un rendez-vous avec la direction de Foncière Paris Nord pour le 21 décembre 2012 et a confirmé le gel du remboursement du principal jusqu'au 31 décembre 2012. Le Crédit Foncier de France a accepté l'organisation d'une réunion pour le mois de janvier 2013 qui se tiendra avec la direction et les conseils des deux parties et a aussi confirmé le gel du remboursement du principal jusqu'à la tenue de cette réunion.
- Les décaissements de taxe foncière ont été figées à 20.000 €/mois jusqu'au 15 mars 2013, à la suite d'un accord obtenu avec le Centre des Finances Publiques du Blanc-Mesnil et dans l'attente de la conclusion des recours déposés auprès de la Direction des Impôts de Seine-Saint-Denis relatifs aux montants résiduels de taxe foncière dus au titre des exercices 2010, 2011 et 2012, s'élevant au total à environ 2,6 M€ au 15 novembre 2012, après prise en compte d'un dégrèvement partiel de 100 K€ récemment obtenu concernant la société PAMIER.

L'équilibre de trésorerie du groupe depuis le mois d'août dernier a été assuré en partie par un complément de crédit d'un montant de 500 K€ consenti par la société FIPP.

1.3. Patrimoine immobilier

La nouvelle équipe de Direction ambitionne de redéfinir au cours des prochains mois un projet précis structurant pour le site du Centre d'Affaires Paris-Nord du Blanc-Mesnil. Il faut noter qu'à cet effet, le groupe FONCIERE PARIS NORD a récemment passé un contrat d'étude préalable avec la société ORCO PROPERTY GROUP.

Par conséquent, l'ensemble du patrimoine immobilier a été reclassé en « Immeubles de placements » (ces derniers étaient considérés comme « destinés à la vente » au 31 décembre 2011). Néanmoins, la cession de l'immeuble « Le Bonaparte » fait toujours l'objet d'une réflexion suite à la réception récente de deux nouvelles offres écrites.

1.4. Prise d'hypothèque

La société FIPP en complément des garanties existantes de sa créance sur FONCIERE PARIS-NORD a pris une hypothèque en sa faveur, d'un montant de 2 M€, sur l'immeuble Le Bonaparte situé au Centre d'Affaires Paris Nord – 183, avenue Descartes au Blanc Mesnil.

Note 2. Référentiel comptable

2.1. Principes généraux et déclaration de conformité

Les comptes consolidés au 30 juin 2012 sont préparés en application des dispositions de la norme IAS 34 – Information financière intermédiaire, telle qu'adoptée par l'Union européenne, qui permet de présenter une sélection de notes explicatives.

Les notes annexes ne comportent pas l'intégralité des informations requises pour les états financiers annuels complets et doivent donc être lues conjointement avec les états financiers consolidés de l'exercice 2011.

Les comptes semestriels sont établis selon les principes et méthodes comptables appliqués par le Groupe aux états financiers de l'exercice 2011

Normes et interprétations entrées en vigueur au 1er janvier 2012

Les amendements de normes et les interprétations qui entrent en vigueur en nos comptes au 1er janvier 2012, ne trouvent pas à s'appliquer dans le Groupe ou n'ont pas d'incidence significative sur les comptes consolidés condensés établis au 30 juin 2012 notamment :

- IFRS 7 amendée « Informations à fournir concernant les transferts d'actifs financiers »,

Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée des normes et interprétations dont l'application n'était pas obligatoire au 1er janvier 2012, notamment :

- IFRS 1 amendée « Subventions publiques » ;

- IFRS 7 amendée « Informations en annexes relatives à la compensation des actifs et des passifs financiers » ;

- IFRS 9 « Instruments financiers » ;

- IFRS 10 « Etats financiers consolidés » ;

- IFRS 11 « Accords conjoints » ;

- IFRS 12 « Informations à fournir sur les participations dans les autres entités » ;

- IFRS 13 « Evaluation à la juste valeur » ;

- IAS 1 amendée « Présentation des autres éléments de résultat global » ;

- IAS 12 amendée « Recouvrement des actifs sous-jacents » ;

- IAS 19 amendée « Avantages au personnel » ;

- IAS 27 amendée « Etats financiers individuels »

- IAS 28 « Participation dans les entreprises associées et dans des coentreprises » ;
- IAS 32 amendée « Compensation des actifs et passifs financiers » ;
- les améliorations annuelles des normes IFRS de mai 2012.

Note 3. Saisonnalité de l'activité

L'activité du Groupe n'est pas soumise à des effets significatifs de saisonnalité.

Note 4. Utilisation d'estimations

L'établissement des états financiers consolidés semestriels, en conformité avec les normes IFRS, conduit la direction du groupe à faire des estimations et formuler des hypothèses ayant une incidence sur les montants reconnus au bilan et aux comptes de résultat ainsi que sur les notes annexes aux états financiers consolidés semestriels.

Les principales estimations significatives faites par le Groupe portent notamment sur :

- l'évaluation de la valeur des immeubles de placement
- l'estimation des provisions et des passifs éventuels basés sur la nature des litiges, des jugements ainsi que de l'expérience du Groupe.

Le Groupe procède à des appréciations de façon continue sur la base de son expérience ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations. Les montants qui figureront dans ses futurs états financiers sont susceptibles de différer de ces estimations en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes.

Note 5. Périmètre de consolidation

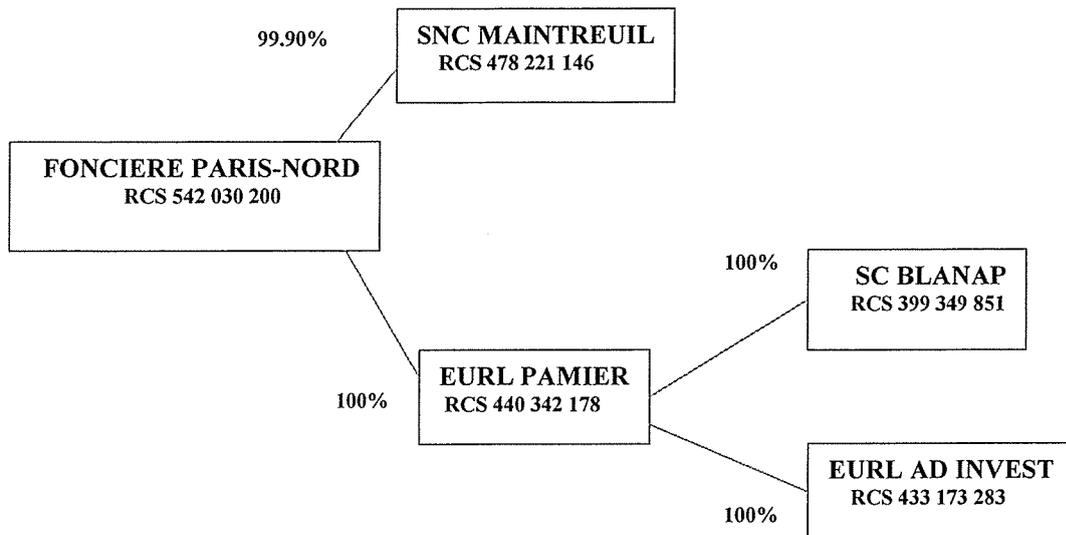
5.1. Evolution du périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation du groupe FONCIERE PARIS-NORD (anciennement ADT SIIC. cf. note 12) n'a connu aucune évolution au cours du premier semestre 2012.

Les comptes consolidés condensés couvrent la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2012. L'ensemble des sociétés consolidées clôture leurs comptes au 31 décembre.

Pour les besoins des comptes semestriels, un arrêté au 30 juin est réalisé par toutes les sociétés consolidées.

5.2. Organigramme du groupe



Toutes les sociétés du groupe ont leur siège social au 15, rue de la Banque à Paris 2^{ème} depuis le 15 mars 2012 ; antérieurement, elles étaient sises au Centre d’Affaires Paris Nord, 183, avenue Descartes – 93153 Le Blanc Mesnil.

Note 6. Notes annexes : bilan

6.1. Actifs non courants non financiers

Variation de la valeur brute des immeubles de placements, des immobilisations en cours et des actifs corporels

en milliers d'€	Val. brute 31/12/2011	Acquisitions	Variations de périmètre	Cessions	Virement de poste à poste	Val. brute 30/06/2012
Actifs incorporels						
Terrains (1)					2 397	2 397
Constructions (1)					27 709	27 709
Immobilisations en cours (1)					56	56
Autres actifs corporels	96			-1		95
TOTAL	96	0	0	-1	30 162	30 257

(1) Les terrains, les constructions et les immobilisations en cours ont été reclassés du poste « immeubles destinés à la vente » au poste « immeubles de placement » (cf. 1.3).

Variation des amortissements et des dépréciations sur immeubles de placement et actifs corporels

milliers d'€	31/12/2011	Dotations	Variation périmètre	Amortissement des immeubles destinés à la vente	Dépréciation pour perte de valeur	Reprise suite à cession et mise au rebut	Reclassement	30/06/2012
Constructions							16 110	16 110
Actifs corporels	38	4						42
TOTAL	38	4					16 110	16 152

(1) Les amortissements des constructions ont été reclassés du poste « immeubles destinés à la vente » au poste « immeubles de placement » (cf. 1.3).

6.2. Actifs financiers non courants

Actifs financiers (en milliers d'€)	31/12/2011	Augmentations	Diminutions	30/06/2012	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an et à moins de 5 ans
Avances preneurs crédit-bail	190		24	166	166	
Fonds de roulement versés aux syndics	216			216	216	
TOTAUX	406		24	382	382	

6.3. Trésorerie et équivalents de trésorerie

en milliers d'€	Valeur nette au 30/06/2012	Valeur nette au 31/12/2011
Actions cotées	1	1
Sicavs monétaires		
Disponibilités	11	4
Total	12	5

6.4. Autres Actifs Courants

Créances (en milliers d' €)	30/06/2012	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an et à moins de 5 ans	Echéance à plus de 5 ans	31/12/2011
Clients et comptes rattachés	1 168	1 168			1 024
Autres créances	1 508	1 405	74	29	1 542
Titres de participation	4 054	4 054			
Charges Constatées d'avance	191	191			45
TOTAUX	6 921	6 818	74	29	2 611

Les autres créances au 30 juin 2012 sont composées de :

- Créances de TVA pour 521 K€,
- Avances faites sur travaux pour un locataire (remboursement sur la durée du bail) 118 K€,
- Avances sur travaux (UFFI) pour 91 K€ ;
- Fournisseurs avoirs à recevoir pour 227 K€ dont les redevances de charges 2011 pour 78 K€, les redevances de charges 2012 pour 23 K€ et des avoirs à recevoir de l'ancien sous-traitant de ménage pour 118 K€ ;
- Fournisseurs débiteurs pour 2 K€ ;
- Créance détenue à la suite d'une décision judiciaire favorable sur l'ancien gestionnaire ADYAL PM GESTION (cf. 11.2.2) 489 K€ ;
- Créances diverses pour 60 K€ (dont un produit à recevoir issu d'une décision judiciaire de 50 K€).

Les titres de participation sont constitués des parts de la société VENUS (taux de participation de 1,60%), classées en actif financier disponible à la vente et valorisées à leur juste valeur.

L'ajustement de juste valeur sur la période de + 525 K€ a, comme contrepartie, les réserves consolidées. Ces titres constituent des actifs courants car ils viennent en garantie d'un emprunt classé en passif courant et font l'objet d'une promesse de cession dans un délai inférieur à 12 mois.

6.5. Immeubles destinés à la vente

L'ensemble immobilier situé au Centre d'Affaires Paris Nord au Blanc Mesnil classifié en « Immeuble destiné à la vente » au 31 Décembre 2011 a été reclassé en « Immeubles de placement » (cf 1.3).

Variations des valeurs brutes et nettes des immeubles destinés à la vente :

milliers d'€	31/12/2011	Reclassement	Variation	30/06/2012
Terrains	2 396	-2 395	1	0
Constructions	27 709	-27 709		0
Immobilisations en cours	56	-56		0
TOTAL Valeur brute	30 161	-30 160	1	0
Dépréciation	-16 196	16 110	86	0
TOTAL Valeur nette	13 965	-14 050	87	0

6.6. Capitaux propres

Au 30 juin 2012, le capital social, composé de 434.421.861 actions ordinaires pour un montant global de 16.591.522 €, est entièrement libéré. Les actions sont nominatives ou au porteur.

Les mouvements sur le nombre d'actions et le montant du capital social sont relatés dans la partie 1.3 de la présente annexe.

6.7. Provisions pour risques et charges

en milliers d'€	30/06/2012	31/12/2011
Provision pour risques et charges	58	57
Total	58	57

Au 31 décembre 2011, une provision de 57 K€ avait été dotée au titre de la rupture contractuelle avec un sous-traitant intervenant sur le site du Blanc Mesnil ; une décision favorable du tribunal de commerce en date du 10 juillet 2012 est intervenue et justifie la reprise de cette provision.

Au 30 juin 2012, une provision pour charge d'un montant de 58 K€ a été constituée dans le cadre d'un litige avec un locataire (cf. 11.2.2).

6.8. Passifs financiers courants et non courants

Au 30 juin 2012, le montant total des passifs financiers s'élève à 14 451 K€ contre 14 217 K€ au 31 décembre 2011.

Dettes en milliers d'€	30/06/2012	31/12/2011
Passifs non courants		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit > 1 an		
Emprunts et dettes financières diverses		5 652
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS	0	5 652
Passifs courants		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit < 1 an (1)	6 618	6 603
Emprunts et dettes divers < 1 an	7 665	2 028
Intérêts courus	168	34
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS COURANTS	14 451	8 665

(1) dont découvert bancaire 5 K€ au 30 juin 2012

Depuis l'exercice 2009, les échéances de remboursement du capital des emprunts du groupe n'ont pas été honorées dans l'attente de renégociations des échéances d'emprunt et de crédit-bail.

Ces reports de fait des remboursements de capital, et l'absence d'accord formalisé avec les établissements financiers au 30 juin 2012 constituent une entorse formelle aux termes des contrats d'emprunts, susceptibles d'entraîner la déchéance de leur terme et leur exigibilité immédiate.

Aussi, conformément à la stricte application de la norme IAS 1, l'ensemble du capital des emprunts bancaires soit 6.613 K€ est classé en passif financier courant au 30 juin 2012. Ce reclassement ne préjuge évidemment en rien de l'exigibilité de l'intégralité des emprunts dans le délai de 12 mois.

Par ailleurs, l'emprunt consenti par la société VENUS, filiale de la société ACANTHE DEVELOPPEMENT, pour un montant de 5 662 K€ est lui aussi classé en passif financier courant ainsi que les intérêts courus (112 K€) sur le semestre.

En effet, la convention de prêt précise son renouvellement par année civile pleine par tacite reconduction, sauf résiliation d'une des parties au plus tard un mois avant le terme ; Or, à l'arrêté intermédiaire, la durée restant à courir avant la reconduction du prêt est inférieure à un an, et impose le reclassement ci-dessus évoqué, sans qu'il n'y ait eu ni le moindre changement dans les termes du contrat, ni l'expression de la volonté d'en changer les termes par les parties contractantes et a fortiori d'en demander le remboursement.

Les titres de participation VENUS, donnés en garantie de cet emprunt, ont été, pour leur part, classés en actifs courant

Le capital restant dû des emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ressort à 6 613 K€ au 30 juin 2012. Ce montant est composé uniquement d'emprunts à taux variable.

L'emprunt de crédit-bail dont le capital restant dû s'élève à 2.003 K€, est à taux variable, avec une possibilité de passage à un taux fixe (pour une période de 3, 4, 5 ans pour moitié, jusqu'à la fin du contrat pour l'autre moitié, le tout sur une base TEC 10 + 1,65 %).

Le contrat de crédit-bail est soumis au paiement d'un loyer conditionnel, basé sur l'indice du coût de la construction. La levée d'option est prévue contractuellement en juillet 2015 pour un montant de 1 €.

Enfin, l'emprunt consenti par la société Vénus (5 662 K€) est stipulé au taux fixe de 4%.

Etablissement	Échéance du prêt	Fréquence de révision du taux	Taux	Taux d'intérêts Effectif au 30/06/12	Intérêts 2012	Valeur au 30/06/12 (en K€)	Parts en K€			
							< 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 à 5 ans	à + 5 ans
Taux Variables										
Crédit Foncier	juin 2017	Trimestriel	EURIBOR 3M + 1,3%	2,135%	31	2 977	2 977			
SADE	mars - 2023	Trimestriel	EURIBOR 3M + 1,88%	3,349%	31	1 884	1 884			
SADE	mars - 2023	Trimestriel	EURIBOR 3M + 1,25%	2,501%	22	1 752	1 752			
					84	6 613	6 613	0	0	0
Crédit Bail										
FIPP	juillet 2015	Trimestriel	FIXE	5,990%	31	2 003	2 003			
TOTAL					115	8 616	8 616	0	0	0

6.9. Autres dettes :

Dettes (en milliers d'€)	Valeur nette au 30/06/2012	Échéance à un an au plus	Échéance à + 1 an et à - de 5 ans	Échéance à + de 5 ans	Valeur nette au 31/12/2011
Dépôts et cautionnements	255	255			256
Dettes fournisseurs	2 174	2 174			1 667
Dettes fiscales et sociales	2 814	2 814			2 018
Autres dettes	1 139	1 139			1 114
Autres passifs courants (1)	42	42			30
TOTAUX	6 424	6 424			5 085

(1) concernent les loyers constatés d'avance.

Analyse du poste dettes fiscales et sociales :

- Charges à payer de taxe foncière	2 066 K€,
- TVA collectée et à collecter	482 K€,
- Charges à payer de taxe sur les bureaux	239 K€.
- Dettes de personnel et de charges sociales	26 K€,

Analyse du poste Autres dettes :

- Clients avoirs à établir pour 509 K€ dont 494 K€ au titre des redditions de charges 2009, 2010, 2011 et 2012;
- Dette au titre du crédit-bail (Taxe foncière, pénalités d'intérêt, frais de procédure,...) pour 497 K€,
- Dettes diverses pour 57 K€,
- Gestionnaires d'immeubles pour 47 K€ ;
- Clients créditeurs pour 29 K€ ;

Note 7. Notes annexes : compte de résultat

Les éléments chiffrés des tableaux suivants sont exprimés en milliers d'euros.

7.1. Revenus nets des immeubles

	30/06/2012	30/06/2011
Loyers	663	630
Charges locatives refacturées	312	286
Charges locatives globales	(1 604)	(1 447)
Revenus nets des immeubles	-629	-531

Les revenus nets négatifs sont le reflet d'un taux de vacance significatif.

7.2. Résultat opérationnel

	30/06/2012	30/06/2011
Revenus des autres activités	(10)	(52)
Frais de personnel	(79)	(63)
Autres frais généraux	(106)	(158)
Autres produits et autres charges	(31)	78
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	(234)	(81)
Reprises de dépréciations	81	517
Résultat net d'exploitation	(1 008)	(291)
Dotation aux dépréciations des immeubles destinées à la vente	86	(1 172)
Résultat Opérationnel	(922)	(1 463)

Les revenus des autres activités sont constitués du seul résultat de l'exploitation du Restaurant Inter-Entreprises (RIE).

Les autres produits et charges enregistrent notamment des pertes sur créances pour 25 K€.

Les dotations aux amortissements et dépréciations comprennent pour 172 K€ des dépréciations de comptes clients et pour 58 K€ une provision pour charges.

Les reprises de dépréciation concernent des comptes clients pour 24 K€ et une reprise de provision pour risque suite à un jugement favorable obtenu dans le litige avec un sous-traitant pour un montant de 57 K€ (Cf. § 6.7).

7.3. Résultat net

	30/06/2012	30/06/2011
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		1
Coût de l'endettement financier brut	(233)	(214)
Coût de l'endettement financier net	(232)	(213)
Autres produits et charges financiers	2	(2)
Résultat avant impôts	(1 153)	(1 678)
Impôt sur les sociétés		
Résultat net	(1 153)	(1 678)
part du groupe	(1 153)	(1 678)
part des minoritaires		

Note 8. Secteurs opérationnels

Le Groupe réalise l'intégralité de son chiffre d'affaires en France, dans le secteur de l'immobilier.

Le patrimoine immobilier du Groupe représente une surface de 44.210 m² de bureaux et de 4.377 m² de réserves sise au Blanc-Mesnil, en région parisienne.

Aucun mouvement de patrimoine n'est intervenu au cours du 1^{er} semestre 2012.

Conformément à la norme IFRS 8, l'information sectorielle doit être présentée suivant la même segmentation que celle retenue à destination du décideur opérationnel par le reporting interne.

Or, depuis la restructuration de 2009, l'exploitation du groupe Foncière Paris Nord s'est concentrée sur la seule activité de locations de bureaux en la seule localisation du Blanc Mesnil.

La direction envisage le résultat opérationnel, les politiques de risque, d'investissement, d'endettement et de rentabilité sur la globalité du site du Blanc Mesnil et le reporting en est organisé dans ce sens.

Note 9. Engagements hors bilan

9.1. Engagements hors bilan liés au périmètre du groupe consolidé

9.1.1. Engagements donnés

Engagements hors bilan donnés liés au périmètre du groupe	Principales caractéristiques (nature, date, contrepartie)	30/06/2012 montant en K€	31/12/2011 montant en K€
Engagements de prise de participations	Néant	Néant	Néant
Engagements sur les entités ad hoc non consolidées mais susceptibles d'avoir des effets significatifs sur les états financiers	Néant	Néant	Néant
Autres	Néant	Néant	Néant

9.1.2. Engagements reçus

Engagements hors bilan reçus liés au périmètre du groupe	Principales caractéristiques (nature, date, contrepartie)	30/06/2012 montant en K€	31/12/2011 montant en K€
Engagements reçus dans des opérations spécifiques	Néant	Néant	Néant

9.2. Engagements hors bilan liés aux opérations de financement

9.2.1. Engagements donnés

Les engagements ne sont exerçables qu'à hauteur des sommes restant réellement à rembourser au jour de l'exercice de la garantie, majorée des frais, droits et accessoires dans la limite de 20% de ce montant. L'impact réel de ces engagements pour le Groupe à la date de clôture des comptes de l'exercice figure ci-dessous.

Engagements hors bilan au 30/06/2012

en milliers d' Euros	30/06/2012	31/12/2011
Cautions données par Foncière Paris Nord au profit des établissements financiers	6 668	6 668
Inscriptions hypothécaires sur les immeubles achetés Montant de l'emprunt restant du majoré d'un coefficient 1,2	8 001	8 001
Hypothèques	2 000	
Nantissements des loyers commerciaux	6 668	6 668
Redevances de crédit bail restant à payer	2 003	2 088

En cas de résolution de son bail pour non-paiement d'échéances, la société AD INVEST serait redevable, en plus de ses arriérés, d'une indemnité égale à 120 % de valeur résiduelle financière de l'opération.

Au cours de la période, en garantie complémentaire du remboursement du prêt consenti par FIPP à FONCIERE PARIS-NORD (anciennement ADT SIIC) (prêt initialement accordé par la société Vénus à FONCIERE PARIS-NORD et ayant fait l'objet d'un apport en 2011), une hypothèque sur l'immeuble le Bonaparte a été consentie à hauteur de 2 000 K€.

Durée des engagements

en milliers d' euros	total au 30/06/12	à moins d'1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Cautions données	6 668	6 668		
Hypothèques	8 001	8 001		
Nantissements des loyers commerciaux	6 668	6 668		
Redevances de crédit bail restant à payer	2 003	2 003		

Les durées des engagements sont liées à celles des emprunts, les échéances restant dues ayant été classées à moins d'un an, il en est de même pour la durée des engagements.

Nantissements Garanties et Sûretés :

La société PAMIER a nanti l'intégralité des parts sociales composant le capital social de la société BLANAP, au profit de la SADE jusqu'à complet remboursement des fonds empruntés auprès de cet établissement bancaire.

La société FONCIERE PARIS-NORD a nanti les parts sociales de la société VENUS qu'elle détient en garantie de l'avance en compte courant consentie par FIPP et, de surcroît, s'est engagée à les céder à compter du 2 janvier 2013. Le prix de cession a été fixé à l'ANR de la société VENUS, rapporté au nombre de parts, et le produit de cession viendra en remboursement partiel de la dette envers FIPP.

Autres engagements

Le groupe n'a accordé à des tiers ni ligne de crédit non encore utilisée (lettres de tirages, ...) et ni engagement de rachat de valeurs prêtées ou déposées en garanties.

9.2.2. Engagements reçus

Néant

9.3. Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles du groupe

9.3.1. Engagements donnés

La société AD INVEST a nanti son fonds de commerce en garantie des impositions contestées à concurrence d'un montant de 61 K€ (cf. note 11.2.1).

9.3.2. Engagements reçus

Le groupe n'a pas reçu d'engagements liés à des activités opérationnelles.

Note 10. Exposition aux risques

Les principaux risques et les principales incertitudes pesant sur le Groupe sont relatés dans le paragraphe « Exposition aux risques » en note 2.4 du rapport financier 2011.

Les expositions aux risques de taux, de liquidités, de contrepartie, du statut de SIIC, d'assurance, de change et de détentions d'actions propres n'ont connu aucune évolution significative depuis l'ouverture du présent exercice.

Le principal risque réside dans la faiblesse du cash-flow lié à la vacance importante constatée sur le site. Néanmoins, les comptes ont été établis dans une perspective de continuité d'exploitation (cf. note 1.2)

Note 11. Autres informations

11.1. Juste valeur des immeubles de placement et actif net réévalué

Le marché de l'immobilier professionnel :

Le marché locatif Francilien enregistre une baisse de la demande placée de 19% au 30 septembre 2012 comparé au 30 septembre 2011. Par ailleurs, au 3eme trimestre 2012, les montants investis dans l'immobilier d'entreprise ont connu une baisse de 25% par rapport au même trimestre de 2011. Pour l'ensemble des trois premiers trimestres 2012, le total des montants investis dans l'immobilier d'entreprise se monte à 9,2 milliards, soit une baisse de 8% sur un an.

Dans un marché globalement offreur dans lequel les loyers sont tirés vers le bas, les utilisateurs n'hésitent plus à faire jouer la concurrence et mènent de manière presque systématique une renégociation de leurs baux existants parallèlement à la recherche de nouveaux locaux.

Le taux de vacance reste cependant stable en dessous des 7%.

Ile de France	T3 2011	T3 2012	Evolution
Parc	52 203 911m ²	52 723 743m ²	+ 1%
Demande placée cumulée	1 928 630m ²	1 563 679m ²	-19%
Offre immédiate	3 573 000m ²	3 556 000m ²	-
Taux de vacance immédiat	6,80%	6,75%	-0,05%
Loyer prime	820€/m ²	795€/m ²	-3%
Loyer moyen de seconde main	315€/m ²	321€/m ²	+2%

Source : JLL

Le site du Blanc-Mesnil

Le Centre d'Affaires Paris Nord grâce à sa situation géographique bénéficie d'une desserte par les autoroutes A1 et A3 ainsi que par la N17 et N2. Il doit également bénéficier, mais uniquement à long terme des aménagements prévus dans le cadre du projet « Grand Paris ».

Les hypothèses de valorisation du patrimoine immobilier

Le portefeuille du groupe, constitué intégralement de biens situés au Centre d'Affaires Paris-Nord au Blanc-Mesnil (93) a fait l'objet d'une expertise réalisée par la société COLOMER EXPERTISES, 4 rue de Castellane -75008 Paris et valorisée selon des hypothèses existantes à la date du 30 juin 2012.

L'expertise a été réalisée, comme pour les exercices précédents, selon des critères définis dans la Charte de l'Expertise en Evaluation Immobilière et appliquées par l'ensemble des sociétés foncières cotées.

L'expert immobilier a retenu les méthodes par capitalisation du revenu et par comparaison pour les bâtiments Ampère et Continental et la méthode de la charge foncière pour le bâtiment Bonaparte.

- La méthode par capitalisation du revenu

Les hypothèses suivantes ont été retenues :

Loyer potentiel unitaire bureaux quote-part du RIE incluse : 95 €/m²/an HT HC (dont RIE 10€/m²)

Loyer potentiel unitaire parking : 200 €/m²/an HT HC

Taux de rendement net plancher :

- 10,00 % lorsque les loyers correspondent aux marchés,
- 9,75 % lorsqu'ils sont inférieurs,
- 11,25 % lorsqu'ils sont supérieurs,

- 12,50 % pour les locaux libres,
- 14 % pour les parking libres et 12,25 % pour les parkings loués.

Il a été considéré que le délai moyen actuel de commercialisation de la partie vacante des bureaux serait de 3 à 5 ans (en fonction des bâtiments).

- La méthode de la charge foncière

Cette méthode consiste à déterminer la valeur du terrain dans le marché actuel dans le cadre d'une démolition reconstruction. La méthode d'estimation objective est celle « compte à rebours » investisseur (calcul de la valeur d'une construction neuve moins les coûts de démolition, de reconstruction et des pertes de loyers sur la durée de démolition-construction). Cette méthode a été retenue pour l'immeuble Bonaparte, vacant depuis de nombreuses années car, semble-t-il, mal adapté aux besoins locatifs du secteur et qui subit des charges importantes.

En tenant compte de ce qui précède, les biens immobiliers (y compris le RIE) détenus par le groupe ont été évalués à 14.050 K€ au 30 juin 2012 contre 13.966 K€ au 31 décembre 2011.

La détermination de l'Actif Net Réévalué

La méthode de détermination de l'Actif Net Réévalué consiste à ajouter aux fonds propres comptables consolidés les plus-values latentes sur le patrimoine résultant de la différence entre les valeurs de marchés estimées par les experts (juste valeur) et les valeurs nettes dans les comptes consolidés.

Au 30 juin 2012, l'actif net réévalué hors droit se détermine ainsi :

Capitaux propres consolidés par le groupe :	485 K€
VNC des immeubles :	(14.060 K€)
Valorisation actuelle du patrimoine :	14.060 K€
Capitaux propres consolidés part du groupe retraitée	485 K€

L'actif net réévalué par action ressort à 0,11 €.

11.2. Litiges

11.2.1. Litiges fiscaux

La SARL A.D. INVEST, filiale du Groupe, a fait l'objet d'une procédure de vérification de comptabilité concernant l'année 2005.

Se fondant sur un écart entre le chiffre d'affaires mentionné dans les comptes de l'exercice et celui porté sur les déclarations de chiffre d'affaires, l'administration fiscale a notifié en décembre 2008 un rappel de TVA de 54 K€ (hors intérêts et majorations s'élevant à 7 K€).

La société, assistée du cabinet CMS Bureau Francis Lefebvre, a exercé l'ensemble des voies de recours et, suite à la mise en recouvrement des impositions contestées, a présenté en mars 2010 une réclamation contentieuse visant à obtenir leur dégrèvement et assortie d'une demande de sursis de paiement. Suite au rejet de cette réclamation par l'administration fiscale, le désaccord a été soumis aux au Tribunal Administratif de Paris. Ce dernier a débouté la requête de la Société qui va faire appel de cette décision.

Pour l'ensemble de ces motifs, le groupe n'a pas enregistré de provision qui concerne ce litige.

11.2.2. Autres litiges

- **Litige avec ADYAL PM GESTION :**

Des mandats de gestion administrative et comptable avaient été conclus avec la société ADYAL PM GESTION pour la gestion des biens immobiliers du groupe. Entre avril et juillet 2007, plusieurs sociétés se sont vues notifier un redressement au titre de la TVA qui aurait dû être collectée sur les charges locatives. Les redressements se sont élevés à 347 K€ en principal et à 21 K€ au titre de pénalités. Malgré une mise en demeure adressée à ADYAL pour le remboursement de ces sommes, notre demande est restée vaine. Les sociétés concernées ont donc délivré à l'encontre de la société ADYAL une assignation en responsabilité pour le remboursement des sommes décaissées.

Par une décision du 31 mai 2011, le tribunal de commerce a reconnu la faute contractuelle commise par ADYAL et l'a condamnée à verser les sommes suivantes :

- o 67.068 euros à MAINTREUIL
- o 114.175 euros à BLANAP
- o 172.831 euros à PAMIER
- o 112.534 euros à AD INVEST

Ainsi que la somme de 1.250 euros d'article 700 du cpc pour chacune des sociétés. L'exécution provisoire a été ordonnée. La société ADYAL a interjeté appel du jugement et le délibéré de la Cour d'Appel de Paris est fixé au 13 décembre 2012.

En parallèle, la société ADYAL a obtenu par décision du 9 août 2011, l'arrêt de l'exécution provisoire. Nous avons formé un pourvoi en cassation à l'encontre de cette décision. Cependant, par arrêt du 18 octobre 2012, la Cour de cassation n'a pas admis notre pourvoi.

- **Litiges avec EUROSOFTE :**

La Société PAMIER, ainsi que le syndicat des copropriétaires, dont le groupe FONCIERE PARIS NORD est majoritaire, a eu différents litiges avec la société EUROSOFTE, le locataire de l'immeuble « Bonaparte ».

En effet, ce locataire a assigné en février 2009 la société PAMIER en réparation du préjudice subi, suite à la casse d'une canalisation d'eau. Par jugement du 14 avril 2010, le tribunal a condamné la société PAMIER au paiement de la somme de 65 K€. Cette dernière a interjeté appel et par une décision du 21 mars 2012, la cour d'appel a infirmé le jugement en ce qui concerne le montant des condamnations et a condamné la société PAMIER au paiement de la somme de 55 K€ au titre DI ainsi que 15 K€ à titre de DI en réparation du dommage survenu le 28 juin 2011, outre 2,5ke d'article 700 cpc. Une requête en rectification d'erreur matérielle de juillet 2012 a été déposée par EUROSOFTE car selon elle, la cour aurait omis de statuer sur sa demande de dommages et intérêts.

Par arrêt rectificatif du 24 octobre 2012, la Cour a donc reformulé le dispositif de manière plus précise et a confirmé les condamnations : 55k € au titre des DI + 15ke à titre de DI en réparation du dommage + 2.5ke article 700 cpc.

Des saisies ont été pratiquées entre les mains des locataires de PAMIER afin de recouvrer le montant des condamnations.

Par ailleurs, à la suite de problèmes de pompes de relevage et d'inondations dans son magasin, la société EUROSOFTE a assigné en février 2011 le syndicat des copropriétaires, une nouvelle fois en réparation des préjudices subis. Par jugement du 20 septembre 2012, le SDC a été condamné d'une part, au paiement des sommes de 19 K€ au titre des meubles et matériels informatiques endommagés et de 15 K€ au titre de la réfection des lieux. Le juge a ordonné une expertise comptable afin d'évaluer les préjudices immatériels de EUROSOFTE. L'expert devra déposer son rapport avant le 30 juin 2013.

De son côté, la société PAMIER a constaté que le locataire EUROSOFTE n'utilisait pas les locaux du rez de chaussée à usage de bureaux, ni le local au sous-sol à usage d'archive, mais à titre commercial, avec du public aussi bien au rez de chaussée qu'au sous-sol, contrairement à la destination contractuelle. Une procédure en résolution du bail a été diligentée. Par ordonnance de référé du 23 juillet 2012, le juge a indiqué notamment dit qu'il n'y avait pas de référé sur

les demandes formées par PAMIER en acquisition de la clause résolutoire, et en expulsion. Le juge a condamné la société ESS à payer la somme de 8,5 K€ à titre de provision à valoir sur les loyers et charges des 2 premiers trimestres 2012, et a reporté de 6 mois le paiement de cette somme.

Par ailleurs, par une assignation du 25 mars 2011, la société EUROSOFTE a demandé la condamnation de la société PAMIER à lui verser la somme de 97 K€ pour un prétendu trop perçu de loyers et de provisions pour charges ainsi que la somme de 85 K€ pour troubles de jouissance. Une audience a été fixée au 14 novembre 2012. La procédure se poursuit.

Enfin, La société EUROSOFTE a également engagé à l'encontre de la société PAMIER et du SDC, des procédures aux fins de liquidation d'astreintes, astreintes qui avaient été fixées aux termes de décisions juridictionnelles les condamnant à effectuer des travaux sous un certain délai.

- Litige avec la société de nettoyage PLUS QUE PARFAIT :

Une procédure en paiement de factures a été diligentée par l'ancienne société de nettoyage à l'encontre du syndicat des copropriétaires et des sociétés PAMIER et AD INVEST.

Par jugement exécutoire du TGI du 13 avril 2012, le Tribunal a condamné le SDC principal du CAPN à payer à la société PLUS QUE PARFAIT au titre des factures impayées et d'indemnité de résiliation, la somme de 40 K€ et 34 K€ et le SDC AMPERE à payer les sommes de 56 K€ et de 63 K€.

Par jugement du tribunal de commerce du 10 Juillet 2012, la société PAMIER a été condamnée à payer à la Société PLUS QUE PARFAIT la somme de 7.357,74 Euros majorée de 7 points. Ce même jugement condamne la société PLUS QUE PARFAIT à payer à la société AD INVEST la somme de 1.953,81 Euros pour rupture abusive.

- Litige avec des copropriétaires sur la vente du bâtiment des services généraux

Lors de l'assemblée générale du syndicat des copropriétaires du 6 janvier 2009, la résolution concernant la vente du bâtiment services généraux à la société BLANAP à la somme de 100 K€ a été adoptée. Ce bâtiment avait été estimé par un expert à 100 K€ compte tenu des travaux envisagés. Le 16 mars 2009, les sociétés SCI BETI, SCI TRADIM, SARL MAG ont cru devoir assigner le syndicat des copropriétaires du Blanc Mesnil devant le Tribunal de Grande Instance de Bobigny afin qu'il prononce la nullité de l'Assemblée Générale du 6 janvier 2009 et des résolutions approuvant la vente du bâtiment des services généraux à la société BLANAP. Un jugement a été rendu le 13 janvier 2010 qui a fait droit aux demandes des sociétés BETI, TRADIM, SARL MAG. Le SDC a interjeté appel le 10 avril 2010. Par décision du 13 juin 2012, la Cour a confirmé le jugement qui avait annulé les résolutions de l'assemblée générale du 6 Janvier 2009. Un pourvoi en cassation a été régularisé.

- Litige Syndicat Des Copropriétaires (SDC) du Blanc Mesnil - BAC SECURITE

La Société BAC SECURITE a assigné le SDC en paiement de la somme de 163 K€ correspondant au montant de ses factures de Septembre 2008 à Décembre 2008. Par jugement du 30 aout 2011, le SDC a été condamné à payer à Bac Sécurité la somme de 159 K€ à titre de solde de factures. Un appel a été interjeté. En ce qui concerne le règlement de la condamnation, la somme de 102 K€ avait été déjà séquestrée par l'ancien syndic et des saisies attributions ont été réalisées entre les mains des locataires pour le restant de la condamnation. La Cour a fixé la date des plaidoiries au 23 Janvier 2013 et l'ordonnance de clôture au 13 Décembre 2012.

11.3. Entités ad hoc

Le groupe ne réalise aucune opération au travers d'entités ad hoc.

11.4. Parties liées

Le Groupe FONCIERE DU NORD n'a pas réalisé d'opération entrant dans le cadre des parties liées au cours du premier semestre 2012.

- a) la société mère Néant
b) les entités qui exercent un contrôle conjoint ou une influence notable sur l'entité Néant
c) les filiales et sous filiales du groupe FONCIERE PARIS NORD ;

L'intégralité des opérations qui se sont déroulées entre les sociétés du Groupe (dont 36 K€ de prestations de nettoyage) ont été neutralisées dans le cadre des retraitements de consolidation.

- d) les entreprises associées ; Néant
e) les coentreprises dans lesquelles l'entité est un co-entrepreneur Néant
f) les principaux dirigeants de l'entité ou de sa société mère Néant

En K€ Nature de prestations	Nom de l'entité liée	Nature du lien	Solde au bilan (1)	Impact sur résultat (2)
Fournisseurs	VENUS	Dirigeants/Administrateurs communs	-93	-41
Dépôts reçus	VENUS	Dirigeants/Administrateurs communs	-2	
Actif financier circulant	VENUS	Dirigeants/Administrateurs communs	4 054	
Emprunt courant	FIPP	Dirigeants/Administrateurs communs	-5 774	112
Dépôts donnés	FIPP	Dirigeants/Administrateurs communs	164	
Fournisseurs	FIPP	Dirigeants/Administrateurs communs	-90	
Dettes diverses	FIPP	Dirigeants/Administrateurs communs	-497	
Client / Loyers	SMALTO	Dirigeants/Administrateurs communs	16	24
Dépôts reçus	SMALTO	Dirigeants/Administrateurs communs	-8	
Emprunt Crédit-Bail	FIPP	Dirigeants/Administrateurs communs	-2 003	30
Trésorerie (Actions)	SMALTO	Dirigeants/Administrateurs communs	2	

(1) un signe positif équivaut à une créance, un signe négatif à une dette ;

(2) un signe positif équivaut à un produit, un signe négatif à une charge.

- g) les autres parties liées. Néant

11.5. Effectifs

L'effectif du Groupe est constitué de cinq salariés et d'un mandataire social rémunéré au 30 juin 2012.

La rémunération brute au titre du premier semestre 2012 aux organes de direction (Président Directeur Général) s'élève à 30 K€.

Aucune avance, ni crédit n'ont été consentis aux dirigeants individuels sur la période.

- a) Avantages à court terme Néant
b) Avantages postérieurs à l'emploi Néant
c) Autres avantages à long terme Néant
d) Les indemnités de fin de contrat Néant
e) Les paiements en actions Néant

11.6. Résultat par action

Le résultat de base par action ainsi que le résultat dilué par action, en l'absence d'instrument financier dilutif, s'élèvent à - 0,003 € au 30 juin 2012 (le nombre moyen d'actions pondéré étant de 434 421 861 et le résultat consolidé de -1 153 K€). Il était de - 0,004 € au 30 juin 2011.

Note 12. Evénements postérieurs à la clôture

12.1. Changement de Direction et d'Administrateurs

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du 14 septembre 2012 a ratifié les nominations aux fonctions d'administrateur de Messieurs Jean François OTT, Jean Jacques ROSALIA, Alain DUMENIL et Michaël BENMOUSSA (nommé en qualité de Président) en remplacement des anciens administrateurs démissionnaires, et a nommé deux nouveaux administrateurs, Messieurs Richard LONSDALE HANDS et Robert COUCKE.

12.2. Changement de dénomination sociale

La société ADT SIIC a été renommée FONCIERE PARIS-NORD par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 octobre 2012.

12.3. Regroupement des actions et réduction de capital

Enfin, une Assemblée Générale a eu lieu le 23 mai 2012 qui a décidé le regroupement des actions (1 action nouvelle contre 100 anciennes) et décidé de donner l'autorisation au Conseil de procéder à des augmentations de capital ainsi qu'à l'émission de valeurs mobilières.

Le regroupement des actions a débuté le 2 juillet 2012 et, au 22 novembre 2012, 420.716.300 anciennes actions sur 434.421.761 actions existantes sont déjà regroupées.

Lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du 9 octobre 2012, la réduction de capital social à un montant de 15 000 000 € a été approuvée.

Une nouvelle réduction de capital visant à porter le capital de la société à un montant de 564 748,34 € par diminution du nominal de l'action à un montant de 0,13 € était prévue. Une convocation à une Assemblée Générale Extraordinaire le 28 Novembre 2012 a été adressée aux actionnaires dans cet objectif : elle n'a pu se tenir faute de quorum. De ce fait, une nouvelle Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée le 11 décembre 2012. Cette dernière a décidé la réduction du capital social. A compter du 1^{er} janvier 2013, il sera fixé à 564 748,24 €, divisé en 4 344 218 actions ordinaires entièrement libérées.

Cette diminution aura pour conséquence la sortie du régime SIIC avec notamment, l'imposition des résultats antérieurement exonérés au titre du régime SIIC et l'imposition complémentaire de 25 % sur une quote-part des plus-values latentes acquises pendant la période d'exonération.

FONCIERE PARIS NORD
Société Anonyme au capital de 15.000.000 Euros
Siège social : 15, avenue de la Banque – 75002 PARIS
R.C.S. PARIS 542 030 200

RAPPORT SEMESTRIEL POUR LA PERIODE
DU 1^{er} JANVIER AU 30 JUIN 2012

I - ACTIVITE AU COURS DE LA PERIODE

Le Groupe FONCIERE PARIS NORD réalise l'intégralité de son chiffre d'affaires dans le secteur de l'immobilier sur le site du « Centre d'Affaires Paris Nord » en région parisienne.

D'une façon générale, l'activité du Groupe FONCIERE PARIS NORD s'est poursuivie au cours du 1^{er} semestre 2012 dans le prolongement de l'exercice clos au 31 décembre 2011.

Au 30 juin 2012, le patrimoine immobilier du Groupe FONCIERE PARIS NORD représente une surface totale de 48.587 m² exclusivement située en région parisienne dans le Centre d'Affaires Paris-Nord au Blanc-Mesnil (93). Le bâtiment, abritant le Restaurant Inter-Entreprises (RIE) et représentant environ 4 000 m², appartient pour sa part au syndicat de copropriété du Centre d'Affaires dans lequel le Groupe FONCIERE PARIS NORD a une participation de 98.31%. Mais le Groupe FONCIERE PARIS NORD bénéficie d'un contrat de mise à disposition à son profit et les travaux du RIE ont été intégralement financés par le Groupe FONCIERE PARIS NORD.

Le chiffre d'affaires du 1^{er} semestre 2012 s'est élevé à 975 K€ (loyers 663 K€ et charges refacturables 312 K€) contre 916 K€ au 1^{er} semestre 2011 (loyers 630 K€ et charges refacturables 286 K€).

II – EVENEMENTS IMPORTANTS DE LA PERIODE

Procédure d'alerte

Une procédure d'alerte a été déclenchée par les commissaires aux comptes le 25 janvier 2012.

La société a apporté des éléments de réponse mais les Commissaires aux Comptes ont estimé que ceux-ci n'étaient pas suffisants. A leur demande, un Conseil d'Administration s'est réuni le 15 mars 2012 aux fins de délibérer sur les faits de nature à compromettre l'exploitation (procédure d'alerte - phase 2).

Les Commissaires aux Comptes ont déclenché le 6 avril 2012 la phase 3 de la procédure d'alerte en demandant à ce qu'une Assemblée Générale de la société soit convoquée afin d'informer les Actionnaires de la situation de la société. Ceux-ci délibéreront sur les mesures envisagées en vue d'assurer la continuité de l'exploitation et décideront des pouvoirs à conférer au Conseil d'Administration en vue d'assurer la pérennité de l'entreprise.

Cette Assemblée Générale a été convoquée pour le 23 mai 2012 à 11 heures.

Lors de cette assemblée générale, le Président a rappelé alors notamment que la Société est en relation avec plusieurs acheteurs potentiels. Il a exposé les mesures prises par la Société à l'égard des services fiscaux en vue d'obtenir des un dégrèvement de taxe foncière portant sur l'immeuble Le Bonaparte. Le Président a également indiqué que la Société a conclu de nouveaux baux qui vont générer des recettes supplémentaires.

Par ailleurs, il a précisé que les mesures sur lesquelles l'Assemblée Générale, convoquée ce jour à l'issue de la présente assemblée, est appelée à se prononcer (regroupement du titre, délégations de compétence en matière d'augmentation de capital ...), permettront de favoriser la pérennité de la Société.

Le dirigeant a été convoqué fin juillet devant le juge délégué à la prévention des entreprises qui, après avoir constaté que l'état des privilèges et nantissemements fourni attestait d'une absence de toute inscription, a décidé de classer le dossier.

Continuité d'exploitation

Les comptes ont été établis dans une hypothèse de continuité d'exploitation.

Un budget de trésorerie établi par la société jusqu'au 30 Avril 2013 a été réalisé en tenant compte des éléments suivants :

- Aucun remboursement d'emprunt en principal dus aux banques Crédit Foncier et Sade n'a été pris en compte. Bien qu'aucun accord écrit n'ait été abouti à ce jour, la Sade a confirmé, par courriel, que le gel d'amortissement du capital a été accepté, en son temps sur demande de la société et du mandataire ad hoc alors en fonction. Contacté, le Crédit Foncier a confirmé l'origine de ce gel d'amortissement du capital. La Sade, afin de favoriser la conclusion d'un accord amiable de restructuration de la dette a arrêté un rendez-vous avec la direction de Foncière Paris Nord pour le 21 décembre 2012 et a confirmé le gel du remboursement du principal jusqu'au 31 décembre 2012. Le Crédit Foncier de France a accepté l'organisation d'une réunion pour le mois de janvier 2013 qui se tiendra avec la direction et les conseils des deux parties et a aussi confirmé le gel du remboursement du principal jusqu'à la tenue de cette réunion.
- Les décaissements de taxe foncière ont été figées à 20.000 €/mois jusqu'au 15 mars 2013, à la suite d'un accord obtenu avec le Centre des Finances Publiques du Blanc-Mesnil et dans l'attente de la conclusion des recours déposés auprès de la Direction des Impôts de Seine-Saint-Denis relatifs aux montants résiduels de taxe foncière dus au titre des exercices 2010, 2011 et 2012, s'élevant au total à environ 2,6 M€ au 15 novembre 2012, après prise en compte d'un dégrèvement partiel de 100 K€ récemment obtenu concernant la société PAMIER.

L'équilibre de trésorerie du groupe depuis le mois d'août dernier a été assuré en partie par un complément de crédit d'un montant de 500 K€ consenti par la société FIPP.

Patrimoine immobilier

La nouvelle équipe de Direction ambitionne de redéfinir au cours des prochains mois un projet précis structurant pour le site du Centre d'Affaires Paris-Nord du Blanc-Mesnil. Il faut noter qu'à cet effet, le groupe FONCIERE PARIS NORD a récemment passé un contrat d'étude préalable avec la société ORCO PROPERTY GROUP.

Par conséquent, l'ensemble du patrimoine immobilier a été reclassé en « Immeubles de placements » (ces derniers étaient considérés comme « destinés à la vente » au 31 décembre 2011). Néanmoins, la cession de l'immeuble « Le Bonaparte » fait toujours l'objet d'une réflexion suite à la réception récente de deux nouvelles offres écrites.

Prise d'hypothèque

La société FIPP en complément des garanties existantes de sa créance sur FONCIERE PARIS-NORD a pris une hypothèque en sa faveur, d'un montant de 2 M€, sur l'immeuble Le Bonaparte situé au Centre d'Affaires Paris Nord – 183, avenue Descartes au Blanc Mesnil.

III – COMPTES CONSOLIDES

Les capitaux propres consolidés de votre Groupe s'élèvent à 486 K€ pour un total de bilan de 21.418 K€.

L'actif de votre Société comprend essentiellement :

- des immeubles de placement pour un montant de 14.050 K€,
- des immobilisations corporelles pour 53 K€ correspondant essentiellement à du matériel de bureaux et du mobilier y compris le mobilier du restaurant inter-entreprises,
- des immobilisations financières pour 382 K€ composées par des dépôts et cautionnements versés aux syndicats des immeubles pour 216 K€ et une avance preneur de crédit-bail pour 165 K€,
- des créances clients et comptes rattachées pour 1 168 K€,
- des autres créances pour 1.508 K€ qui concernent des créances de TVA pour 521 K€, la créance suite à la condamnation de l'ancien gestionnaire ADYAL pour 489 K€, d'une avance de travaux faits pour le compte du futur locataire (la Mairie du Blanc Mesnil) chez PAMIER remboursable sur la durée du bail pour 118 K€, des avoirs à recevoir pour 227 k€, le solde est constitué par des créances diverses,
- les titres de participations VENUS classés en actifs courants pour 4.054 K€
- des charges constatées d'avance pour 192 K€,
- la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour 12 K€,

Le passif de votre Société comprend essentiellement :

- le capital social de 15 000 K€,
- des réserves pour (14 954 K€),
- des provisions pour charges pour un montant de 58 K€,
- des dettes financières courantes qui s'élèvent à 14 451 K€ se répartissant en 5 662 K€ de dettes au titre d'un crédit-bail à l'égard de la société FIPP, de 8 621 K€ d'emprunts auprès d'établissements de crédit, le solde étant composé des intérêts courus,
- des dépôts de garantie reçus de locataires pour 255 K€,
- des dettes fournisseurs pour 2 174 K€ dont 1 441 K€ concernent le gestionnaire du centre,
- des dettes fiscales et sociales pour 2 814 k€ qui s'analysent principalement pour 2 065 K€ de provisions pour taxe foncière, pour 239 K€ de taxe sur les bureaux et pour 482 K€ de TVA collectée,
- le poste autres dettes d'un montant de 1 139 K€ qui représente pour l'essentiel les soldes dus aux locataires au titre de la reddition des charges (509 K€), d'avances faites par les locataires (29 K€), de dettes diverses vis-à-vis de la société FIPP pour (497 K€).

Le résultat net part du Groupe FONCIERE PARIS NORD est une perte de 1 153 K€. Il comprend principalement les éléments suivants :

- un chiffre d'affaires de 975 K€ composé de loyers (663 K€) et de refacturations de charges (312 K€),
- des charges liées à votre patrimoine immobilier pour 1 604 K€ dont la différence avec les charges refacturées est due d'une part aux charges non refacturables et d'autre part aux charges non refacturées en raison des locaux vacants ;
- des salaires et charges sociales pour 79 K€,
- des autres charges d'exploitation pour 106 K€ comprenant notamment les frais de votre siège social et les frais de publications légales et financières,
- les autres charges nettes pour 31 K€ ,
- des autres dotations et provisions essentiellement sur les créances sur certains locataires du Blanc-Mesnil et sur les litiges pour un montant net de 234 K€,
- du produit issu de la reprise des provisions des créances pour 81 K€,
- des reprises de provision pour dépréciations des immeubles pour 86 K€.

Les autres éléments constituant le résultat proviennent :

- du coût de l'endettement financier net qui fait ressortir une charge de 233 K€ dont notamment 232 K€ d'intérêts sur emprunts,
- des autres produits financiers pour 2 K€.

IV – PRINCIPAUX RISQUES

Les principaux risques pesant sur le Groupe FONCIERE PARIS NORD sont relatés dans le paragraphe « Exposition aux risques » en note 8 du rapport financier 2011.

Le principal risque réside dans la faiblesse du cash-flow lié à la vacance importante constatée sur le site. Néanmoins, les comptes ont été établis dans une perspective de continuité d'exploitation (cf. note II)

Les litiges en cours ainsi que leur évolution sont relatés en note 11.2 des annexes aux comptes consolidés semestriels.

V – SITUATION ET VALEUR DU PATRIMOINE

La situation et la valeur du patrimoine ainsi que le calcul de l'actif net réévalué (ANR) sont décrits en note 11.1 des annexes aux comptes consolidés semestriels.

VI – PRINCIPALES TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIEES

Les principales transactions réalisées entre les parties liées sont listées dans la note 11.4 des annexes aux comptes consolidés semestriels.

VII- EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Changement de Direction et d'Administrateurs

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du 14 septembre 2012 a ratifié les nominations aux fonctions d'administrateur de Messieurs Jean François OTT, Jean Jacques ROSALIA, Alain DUMENIL et Michaël BENMOUSSA (nommé en qualité de Président) en remplacement des anciens administrateurs démissionnaires, et a nommé deux nouveaux administrateurs, Messieurs Richard LONSDALE HANDS et Robert COUCKE.

Changement de dénomination sociale

La société ADT SIIC a été renommée FONCIERE PARIS-NORD par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 octobre 2012.

Regroupement des actions et réduction de capital

Enfin, une Assemblée Générale a eu lieu le 23 mai 2012 qui a décidé le regroupement des actions (1 action nouvelle contre 100 anciennes) et décidé de donner l'autorisation au Conseil de procéder à des augmentations de capital ainsi qu'à l'émission de valeurs mobilières.

Le regroupement des actions a débuté le 2 juillet 2012 et, au 22 novembre 2012, 420.716.300 anciennes actions sur 434.421.761 actions existantes sont déjà regroupées.

Lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du 9 octobre 2012, la réduction de capital social à un montant de 15 000 000 € a été approuvée.

Une nouvelle réduction de capital visant à porter le capital de la société à un montant de 564 748,34 € par diminution du nominal de l'action à un montant de 0,13 € était prévue. Une convocation à une Assemblée Générale Extraordinaire le 28 Novembre 2012 a été adressée aux actionnaires dans cet objectif : elle n'a pu se tenir faute de quorum. Cette diminution, si elle est adoptée, aura pour conséquence la sortie du régime SIIC avec notamment, l'imposition des résultats antérieurement exonérés au titre du régime SIIC et l'imposition complémentaire de 25 % sur une quote-part des plus-values latentes acquises pendant la période d'exonération.

Le Conseil d'Administration

FONCIERE PARIS NORD

(ancienne dénomination sociale : ADT Siic)

Société Anonyme

15, rue de la Banque
75002 Paris

**Rapport des Commissaires aux Comptes
sur l'information financière semestrielle relative
à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2012**

Kaufmann & Associés
8, avenue Bertie Albrecht
75008 Paris

Deloitte & Associés
185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

FONCIERE PARIS NORD
(ancienne dénomination sociale : ADT Siic)

Société Anonyme
15, rue de la Banque
75002 Paris

Rapport des Commissaires aux Comptes
sur l'information financière semestrielle relative à la période du 1^{er} janvier
au 30 juin 2012

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de la société Foncière Paris Nord (ancienne dénomination sociale : ADT Siic), relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2012, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité de votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I- Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins



élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude relative à la continuité d'exploitation exposée dans la note 1.2 de l'annexe aux états financiers consolidés.

II- Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 18 décembre 2012

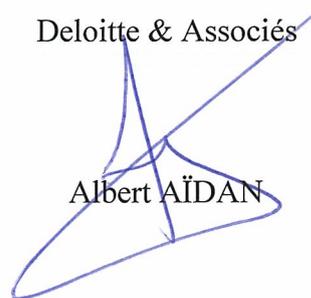
Les Commissaires aux Comptes

Kaufmann & Associés



Emmanuel KAUFMANN

Deloitte & Associés



Albert AÏDAN